

Prix des Carburants

Le renforcement de l'aide à la pompe doit être garanti a minima jusqu'au 31 décembre 2022

Alors que Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances, de la Souveraineté industrielle et numérique a annoncé devant les députés à l'Assemblée nationale que la prise en charge par l'Etat sur le litre de carburant pourrait passer de 18 cts à 30 cts au 1^{er} septembre pour une durée de 2 mois, l'OTRE se félicite de cette décision. Toutefois, elle demande le maintien de cette remise a minima jusqu'au 31 décembre 2022.

Alors que le Gouvernement envisageait dès le 1^{er} septembre la réduction de la remise, de 15 centimes hors taxe à la pompe, progressivement pour une fin annoncée à la fin de l'année, ce dernier semble maintenant s'orienter vers le maintien du dispositif d'aide à la pompe, instauré depuis le 1^{er} avril 2022, et le renforcement de la remise de 18 cts à 30 cts, pour une durée de deux mois.

Pour l'heure, l'OTRE accueille favorablement l'option retenue même si elle ne répond que partiellement à sa demande.

Comme elle le demande depuis plusieurs semaines, l'OTRE appelle donc le Gouvernement à un effort supplémentaire nécessaire et vital pour les entreprises du secteur, par le renforcement de l'aide au-delà du 30 octobre et a minima jusqu'au 31 décembre 2022, avec l'objectif qu'elle bénéficie pleinement et directement aux entreprises du secteur routier.

Elle se félicite par ailleurs de la volonté du Gouvernement d'obtenir une remise supplémentaire de 20 cts par accord avec les fournisseurs d'énergies. L'ensemble de ces mesures, si elles se confirmaient, permettraient de protéger le secteur stratégique du transport routier et plus globalement le pouvoir d'achat des Français face à l'inflation.

CONTACT PRESSE

Jean-Marc RIVERA, Délégué Général - 06.30.12.37.37